



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Police 2000 : L'Etat et l'UCV signent un protocole d'accord

A l'issue de leur 2ème séance, la délégation du Conseil d'Etat et les représentants de l'Union des communes vaudoises (UCV) ont signé aujourd'hui un protocole d'accord qui permet de poursuivre ensemble le projet Police 2000. Parce que le Conseil d'Etat a la ferme intention de débloquer la situation pour mettre rapidement en ?uvre Police 2000, il admet de reprendre l'étude des questions restées ouvertes dans les deux variantes (A/E et C). De son côté, l'UCV admet l'objectif stratégique visant à u

Le cadre stratégique défini par le Conseil d'Etat préconise notamment d'améliorer l'efficacité générale du système policier vaudois, de créer une organisation cohérente qui permette d'agir au niveau local mais aussi de se renforcer les uns et les autres en fonction des besoins, d'assurer un service équivalent sur l'ensemble du territoire et de supprimer les redondances ainsi que les barrières internes, les différences de statut et de compétences.

Les études complémentaires porteront uniquement sur les questions restées ouvertes (facteur de réduction des problèmes) dans les deux variantes et sur leur coût. Elles s'effectueront sous la supervision d'un groupe de travail paritaire composé de représentants du Conseil d'Etat et des communes. Ce groupe transmettra son préavis au COPIL EtaCom qui est chargé d'établir un rapport au Conseil d'Etat pour décision. Parallèlement, le traitement financier de ces deux variantes sera étudié par les instances d'EtaCom afin de mettre en évidence les solutions possibles en ce qui concerne la répartition des charges.

Les deux partenaires ayant la ferme intention de faire avancer le projet, ces études complémentaires seront terminées rapidement et remises au Conseil d'Etat d'ici la fin de l'été.

Les deux partenaires attendent de cette solution d'ouverture mutuelle et de travail en commun le déblocage rapide du dossier, la prise en compte des besoins des communes et ceux de la police cantonale dont la mission première est d'assurer la sécurité des Vaudois sur tout le territoire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 février 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00 M. Pierre Grandjean, Président de l'Union des communes vaudoises, 021 214 40 24